

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2659

30 octobre 2008

### SOMMAIRE

<b>AAE Wagon Finance S.A.</b> .....	<b>127613</b>	<b>Investment Select Fund V</b> .....	<b>127589</b>
<b>Antin Infrastructure Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>127619</b>	<b>Iprom Project Management S.A.</b> .....	<b>127590</b>
<b>Apollo (EU) S.à r.l.</b> .....	<b>127631</b>	<b>Markodif S.A.</b> .....	<b>127586</b>
<b>Apollo International, S.à r.l.</b> .....	<b>127632</b>	<b>Mpumalanga S.A.</b> .....	<b>127587</b>
<b>Aron Holding S.A.</b> .....	<b>127627</b>	<b>Munhowen Lifestyle Sàrl</b> .....	<b>127627</b>
<b>carvalhoarchitects s.à r.l.</b> .....	<b>127627</b>	<b>Prefaco S.A.</b> .....	<b>127632</b>
<b>Crescendo Real Estate Holdings S.A.</b> ...	<b>127617</b>	<b>Primaire S.A.</b> .....	<b>127590</b>
<b>Deval S.A.</b> .....	<b>127598</b>	<b>REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A.</b> .....	<b>127628</b>
<b>Diane S.A. SPF</b> .....	<b>127598</b>	<b>Safiges S.A.</b> .....	<b>127600</b>
<b>DI Assets S.A.</b> .....	<b>127601</b>	<b>Saint Hubert S.A.</b> .....	<b>127597</b>
<b>Dolomies et Chaux</b> .....	<b>127587</b>	<b>SALON WILHELM, S.à r.l., Société à res- ponsabilité limitée</b> .....	<b>127632</b>
<b>Ecotrade International S.A.</b> .....	<b>127588</b>	<b>SOFICOPA S.A., Société Financière de Conseils et de Participations</b> .....	<b>127587</b>
<b>Eden 3 S.à r.l.</b> .....	<b>127618</b>	<b>SOFICOPA S.A., Société Financière de Conseils et de Participations</b> .....	<b>127589</b>
<b>Eden 4 S.à r.l.</b> .....	<b>127617</b>	<b>SOFICOPA S.A., Société Financière de Conseils et de Participations</b> .....	<b>127586</b>
<b>Edinformat S.A.</b> .....	<b>127619</b>	<b>Soprimmo S.A., S.P.F.</b> .....	<b>127612</b>
<b>Euro Freight Car Finance S.A.</b> .....	<b>127588</b>	<b>S-Process Equipment International S. à r.l.</b> .....	<b>127588</b>
<b>Euroridge Capital Partners La Boisse S.à r.l.</b> .....	<b>127628</b>	<b>SPT Energy (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>127601</b>
<b>Galea Finance S.A.</b> .....	<b>127589</b>	<b>Storm Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>127619</b>
<b>Garage Da Cunha S. à r.l.</b> .....	<b>127631</b>	<b>TMF Participations S.à r.l.</b> .....	<b>127590</b>
<b>Grand Orion Investments S.A.</b> .....	<b>127598</b>	<b>Turkey MENA Properties III S.à r.l.</b> .....	<b>127586</b>
<b>Homerica Investments S.à r.l.</b> .....	<b>127613</b>	<b>Ulysses Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>127619</b>
<b>Immotop, S.à r.l.</b> .....	<b>127599</b>		
<b>Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A.</b> ..	<b>127618</b>		
<b>Inter Ikea Capital S.A.</b> .....	<b>127597</b>		
<b>Interinfo Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>127630</b>		

**SOFICOPA S.A., Société Financière de Conseils et de Participations, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 56.695.

Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 6 octobre 2008.

Lux Business Management Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2008133729/655/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Markodif S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 95.123.

Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 6 octobre 2008.

Lux Business Management Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2008133728/655/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Turkey MENA Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.487.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société le 29 août 2008 que:

1. M. Paul DEVONSHIRE, ayant son adresse professionnelle à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich, a démissionné de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

2. M. Richard WEBERBERGER, Portfolio Manager, né le 25 juin 1968 à Ried/Innkreis (Autriche), ayant son adresse professionnelle à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne), a été nommé comme gérant additionnel de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée; et

3. M. Frithjof FUCHS, Real Estate Professional, né le 30 janvier 1969 à Hambourg (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à Sun Plaza, Ayazaga Dereboyu Sk. No: 24 Kat.30 Malsak, 34398 Istanbul (Turquie), a été nommé comme gérant additionnel de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 29 août 2008 par les gérants suivants:

- M. Dirk RUPPERT, gérant;
- M. Mathieu DE KERLEAU, gérant;
- M. Thomas HOELLER, gérant;
- M. Richard WEBERBERGER, gérant; et
- M. Frithjof FUCHS, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133652/7959/30.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04714. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**SOFICOPA S.A., Société Financière de Conseils et de Participations, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 56.695.

—  
Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 6 octobre 2008.

Christel Girardeaux.

Référence de publication: 2008133731/655/11.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03899. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Mpumalanga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.141.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 6 octobre 2008 que:

- La cooptation décidée par le Conseil d'Administration du 18 avril 2008 de nommer M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur de la Société en remplacement de Mme Pascale LOEWEN, Administrateur démissionnaire, a été ratifiée;

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

- La démission de M. Marc MULLER de ses fonctions d'Administrateur de la Société a été acceptée.

- M. Frédéric MULLER, expert-comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé aux fonctions d'Administrateur de la Société pour un mandat d'une durée de trois ans.

- La démission de M. Jean-Marc FABER de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la Société a été acceptée.

- La société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommée Commissaire aux Comptes de la Société pour un mandat d'une durée de trois ans.

Les mandats de l'Administrateur et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133733/717/30.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03526. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Dolomies et Chaux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.523.

—  
L'adresse correcte de l'administrateur Jean-Louis Colette est au 16, avenue des Créneaux, B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133746/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**S-Process Equipment International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 130.874.

L'adresse correcte des gérants James YATES et Andrew TOWNEND est la suivante:

5, Brettenham House, Lancaster Place, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133747/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Euro Freight Car Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 65.396.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Philippe Salpetier, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Gérard Becquer, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Mark Stevenson, administrateur de classe A, avec adresse au 24, Genferstrasse, 8027 Zurich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2) renouvellement du mandat de commissaire de KPMG AUDIT, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133745/581/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Ecotrade International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 96.014.

EXTRAIT

En date du 30 juillet 2008, Monsieur Gianfranco SOLAVAGIONE a démissionné de son mandat d'administrateur de la société ECOTRADE INTERNATIONAL SA.

Cette démission sera soumise lors de la prochaine assemblée qui procédera à la décharge pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008133648/693/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04681. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Investment Select Fund V, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 124.190.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2008*

- Est renouvelé le mandat de l'administrateur de la société M. Andrew Gresham, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg.
- Est renouvelé le mandat de l'administrateur de la société M. Ravi Cunnoosamy, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg.
- Est renouvelé le mandat de l'administrateur de la société M. Daniel Finestein, chartered accountant, résidant au 4, Arlington Road à Cheadle, Cheshire, United Kingdom.
- Est nommé réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en remplacement de Ernst & Young Luxembourg S.A.
- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009 statuant sur les comptes annuels de 2008.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133649/1463/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05660. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Galea Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 57.112.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 10 octobre 2008 que:

Suite à la démission de Monsieur Marco Theodoli, en sa qualité d'Administrateur, demeurant professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano, Suisse.

Est élu Monsieur Jean-Hugues DOUBET, en tant qu'Administrateur, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Le mandat de l'Administrateur courra jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008133647/802/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04434. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**SOFICOPA S.A., Société Financière de Conseils et de Participations, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 56.695.

Monsieur Gilles Jaquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 6 octobre 2008.

Gilles Jaquet.

Référence de publication: 2008133730/655/11.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03900. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Iprom Project Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 71, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.094.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133641/800563/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 octobre 2008, réf. DSO-CV00196. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080156543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Primaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.921.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 10 octobre 2008 que:

Suite à la démission de Monsieur Marco Theodoli, en sa qualité d'Administrateur, demeurant professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano, Suisse.

Est élu Monsieur Jean-Hugues DOUBET, en tant qu'Administrateur, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Le mandat de l'Administrateur courra jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008133646/802/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04442. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**TMF Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.495.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared TMF Structure Finance Services B.V, a company incorporated under the laws of the Netherlands, registered with the Dutch Register of Commerce under number 3325862 and having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam represented by Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23 September 2008, being the sole shareholder of and holding all one hundred and twenty five (125) shares in issue in "TMF Participations S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated on 11th December 2000 by deed of Me Reginald Neuman, notary residing in Luxemburg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial") under number 526 on 12th July 2001.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) TMF Structure Finance Services BV holds all of the one hundred twenty five (125) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of the corporate object of the Company by amendment of article 2 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or other business entities, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company,

the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, creation, development, or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes, patents, and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

2. Amendment and restatement of the articles of association of the company, substantially in the form attached in the proxy, the proxy holder being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate;

Thereafter the following resolutions were passed:

*First resolution*

It is resolved to amend the corporate object of the company as indicated in the agenda.

*Second resolution*

It is resolved to amend and restate the articles of association of the Company as set forth hereunder

**Art. 1. Denomination**

There has been formed a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TMF Participations S.à.r.l." (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or other business entities, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, creation, development, or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes, patents, and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration**

The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office**

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.4 In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

#### **Art. 5. Share capital**

5.1 The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by one hundred twenty five (125) Shares having a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.2 Any available share premium shall be distributable.

#### **Art. 6. Transfer of Shares**

6.1 Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

6.2 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

#### **Art. 7. Management of the Company**

7.1 The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

7.2 The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3 In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

7.4 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

7.5 Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

7.6 The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signatures of any two managers.

#### **Art. 8. Management Powers, Binding Signatures**

8.1 The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

8.2 The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers of the Company. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers.

#### **Art. 9. Liability Managers**

The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

#### **Art. 10. Shareholder voting rights**

Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

#### **Art. 11. Shareholder Meetings**

11.1 Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the

Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

11.2 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

11.3 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

11.4 Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

#### **Art. 12. Accounting Year**

The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

#### **Art. 13. Financial Statements**

Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

#### **Art. 14. Distributions**

14.1 Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

14.2 The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

14.3 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

14.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

#### **Art. 15. Dissolution**

In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

#### **Art. 16. Sole Shareholder**

If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

#### **Art. 17. Applicable law**

For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu TMF Structure Finance Services B.V, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit néerlandais, inscrite auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 3325862 et ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, représentée par Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 septembre 2008, étant l'associé unique et détenant la totalité des cent vingt-cinq (125) parts sociales émises dans "TMF Participations S.à.r.l" (la " Société "), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée le 11 décembre 2000 par acte du notaire Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ("Mémorial") numéro 526 du 12 juillet 2001.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit :

(A) TMF Structure Finance Services détient la totalité des cent vingt-cinq (125) parts sociales émises dans la Société, de sorte que toutes des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants :

1. Modification de l'objet social de la Société, par la modification de l'article 2 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante :

"2.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité commerciale, y compris, dans la limite de la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange, la création, le développement ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, d'obligations convertibles, de brevets et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

2.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations (y compris les obligations convertibles) et de certificats de créance.

2.3 D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris verticalement et horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

2.4 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet."

2. Modification et refonte des statuts de la Société, substantiellement dans la forme annexée à la procuration, le mandataire étant expressément autorisé et investi du pouvoir de faire, et d'accorder, de tels changements et amendements qu'il juge appropriés ;

Ensuite les résolutions suivantes ont été passées :

#### *Première résolution*

Il a été décidé de modifier l'objet social de la société tel que présenté à l'ordre du jour.

#### *Deuxième résolution*

Il a été décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société comme suit.

### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il a été formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "TMF Participations S.à.r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

### **Art. 2. Objet**

2.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité commerciale, y compris, dans la limite de la loi, dans toute société-mère directe ou indirecte, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange, la création, le développement ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, d'obligations convertibles, de brevets et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

2.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations (y compris les obligations convertibles) et de certificats de créance.

2.3 D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris verticalement et horizontale-

ment), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

2.4 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

### **Art. 3. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Art. 4. Siège social**

4.1 Le siège social de la Société est établie dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

4.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

4.4 Au cas où le gérant, ou selon le cas le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales ; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

### **Art. 5. Capital Social**

5.1 Le capital social émis par la société est fixé à douze mille cinq cent euros (12,500 €), divisé en cent vingt-cinq (125) Parts Sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modifications des présents Statuts.

5.2 Toute prime d'émission disponible doit être distribuable.

### **Art. 6. Transfert de Parts sociales**

6.1 Les Parts Sociales peuvent être librement transférées entre les Associés.

Sauf si cela a été précisé dans la loi, le transfert de parts sociales à des personnes autres que des Associés est soumis à l'approbation des Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

6.2 La Société peut, sauf si cela a été précisé autrement dans la loi, acheter ses propres parts sociales.

### **Art. 7. Gérance de la Société**

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les gérants sont nommés et révoqués par décision de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Si aucune durée de mandat n'a été prévue, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais ils sont révocables avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

7.3 Dans le cas où il y a plusieurs gérants, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout membre du conseil de gérance peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous les membres qui participent à la réunion de s'entendre les uns les autres. Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir aussi par conférence téléphonique seulement. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne ou à la tenue d'une réunion physique. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant sans limitation concernant le nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

7.4 Une convocation écrite à une réunion du conseil de gérance doit être transmise aux gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence auquel cas, la nature et les motifs de l'urgence doivent figurer dans la convocation. Il peut être renoncé à la convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par fax ou par email. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions particulières qui se tiennent au jour, heure et endroit indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

7.5 Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

7.6 Le conseil de gérance peut en outre passer à l'unanimité des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble ou fac-similé ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue.

#### **Art. 8. Pouvoirs des Gérants, Pouvoirs de signature**

8.1 Le gérant unique ou selon le cas le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou selon le cas du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou selon le cas le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser, approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou comme il est prévu dans le présent acte.

8.2 La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas de gérant unique et dans le cas d'un conseil de gérance par la signature conjointe de deux gérants de la Société. Dans tous les cas la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou personnes auxquelles de tels pouvoirs de signatures auront été délégués par le gérant unique ou selon le cas par le conseil de gérance ou deux gérants.

#### **Art. 9. Responsabilité des Gérants**

Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

#### **Art. 10. Droits de vote des associés**

Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un mandataire.

#### **Art. 11. Assemblées des Associés**

11.1 Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution valablement écrite (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

11.2 Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse indiquée dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si la totalité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

11.3 Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévue par la loi pour les décisions collectives (ou aux exigences de majorité, à la date précisée ci-dessus). Des résolutions écrites à l'unanimité peuvent être prises à tout moment sans convocation préalable.

11.4 Sauf stipulations contraires de la loi (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Dans le cas où cette majorité ne serait pas atteinte à la première assemblée ou première résolution écrite, les associés doivent être convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être prises à la majorité des votes, indépendamment du capital représenté. (ii) Cependant, les décisions concernant une modification des Statuts seront prises par une (x) majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

#### **Art. 12. Année sociale**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **Art. 13. Bilan**

Tous les ans à la fin de l'année sociale, les comptes annuels sont dressés par le gérant ou selon le cas par le Conseil d'Administration.

Le bilan est mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

#### **Art. 14. Distributions**

14.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

14.2 Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou selon le cas le conseil de gérance montrant qu'il existe des réserves suffisantes disponible pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

14.3 Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

14.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

### **Art. 15. Dissolution**

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui ne doivent pas nécessairement être des associés et qui sont désignés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Art. 16. Associé unique**

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses mains, la Société existera en tant que société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

### **Art. 17. Loi applicable**

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Plus rien n'étant porté à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de l'augmentation de son capital social sont évaluées à environ EUR 2.800,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg.

Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

signé : T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, LAC/20058/39961. - Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008131342/242/385.

(080153643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2008.

### **Inter Ikea Capital S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 83.842.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.10.2008.

REVILUX S.A.

*Réviseurs d'Entreprises*

Signature

Référence de publication: 2008134074/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11331. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

### **Saint Hubert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.395.

#### *Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2008*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Luc RODESCH, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008133788/550/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Grand Orion Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 119.275.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 août 2008*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco NEUEN, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Joël MURCIA, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008133787/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Deval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.351.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2008*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Signature

Référence de publication: 2008133784/550/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04647. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Diane S.A. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.948.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2008*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Luc RODESCH, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008133783/550/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

### **Immotop, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.349.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le sept octobre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1. Monsieur Sergo Ushkalov, comptable, né à Tbilisi (Georgie), le 26 décembre 1975, demeurant à 10, rue Ed. Oster, L- 2272 Howald,

2. Monsieur Franco Melis, agent d'assurance agréé, né à Esch/Alzette, le 3 octobre 1975, demeurant à 90, chemin de Brouck, L-4808 Rodange,

3. Monsieur Fabio Beretta employé privé, né à Pétange, le 29 août 1963, demeurant à 11 an der Prenzewiss, L- 4786 Pétange,

4. Monsieur Oleg Ushkalov, employé privé, né à Tbilisi (Georgie), le 28 mai 1978, demeurant à via Aldini 36,l 20157 Milan, I.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- service d'intermédiation entre les agents immobiliers et les acheteurs potentiels d'objets immobiliers via un portail Internet

- service de conseil personnalisé dans le domaine du marketing immobilier

- la conception des outils web du domaine immobilier

D'une façon générale, la société pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 3.** La société prend la dénomination d'IMMOTOP, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune. Il comprend également le site web [www.immotop.lu](http://www.immotop.lu) pour la valeur symbolique de 1,- EUR.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur USHKALOV Sergo, préqualifié . . . . .	122
2) par Monsieur MELIS Franco, préqualifié . . . . .	125
3) par Monsieur BERETTA Fabio, préqualifié . . . . .	100
4) par Monsieur USHKALOV Oleg, préqualifié . . . . .	153
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2008.

**Art. 15.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille soixante-cinq euros (1.065,- EUR).

#### *Première résolution*

Le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sergo USHKALOV, prénommé.

Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Fabio BERETTA, prénommé.

La société sera valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est fixé à 81, route de Longwy, L-4831 Rodange.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: USHKALOV S., MELIS, BERETTA, USHKALOV O., D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 9 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12746. - Reçu: soixante-deux euros cinquante cents 12.500,- à 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 octobre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008133878/207/83.

(080156433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

### **Safiges S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.845.

#### *Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2008*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur René SCHLIM, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2010.

127601

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008133785/550/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04630. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**DI Assets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.182.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2008*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- LANNAGE S.A., avec adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, 1150 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Roger EHRLER, avec adresse professionnelle au 44, Square Clair-Matin, CH-1213 Petit-Lancy, aux fonctions d'administrateur;

- VALON S.A., avec adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, 1150 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008133782/550/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**SPT Energy (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.360.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of September.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

SPT Energy (Hong Kong) Limited, a company incorporated under the Companies Ordinance (Chapter 32, laws of Hong Kong), having its registered office at Room 2604, 26/F, C.C. Wu Building, 302-308 Hennessy Road, Wanchai, Hong Kong, registered with the Companies Register of Hong-Kong under the number 1248117,

represented by M<sup>e</sup> Jean-Michel SCHMIT, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder(s) and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "SPT Energy (Luxembourg) S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the above stated city.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, without limitation, to invest in, acquire, dispose of, grant or issue (otherwise than to the public) preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form. When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. In that situation, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting

of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

### Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

**Art. 8. Management.** The Company will be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

The Manager(s) shall not disclose, even after the term of their mandate, information on the Company made available to them, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, including at least one Class A Manager and one Class B Manager, in case the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders qualified the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting, provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager votes in favour of the relevant decision, in case the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders qualified the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participations shall be considered equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** In case only one Manager has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound toward third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager of the Company, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager of the Company, who serves as a duly authorised representative any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not solely by that reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company has any personal interest in any transaction which the Company is a party to, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and being at arm's length, he shall make known to the Board of Managers (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction which the Company shall become a party to, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and being at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the relevant person may be entitled.

**Art. 16. Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of auditors, if applicable, the remuneration of the auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 15th of June of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsive and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The general meeting of shareholders will meet upon call by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case maybe, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except is otherwise required by the Law, any amendment to the present Articles shall be resolved upon by a majority of members representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by the majority of shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

## Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 23. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account of the Company in accordance with the Law and submit them to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders and, as the case may be, the auditor(s), for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers are authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

##### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party, represented as above stated, has subscribed and fully paid in cash all the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued.

Proof of the payment of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 2,350.-.

##### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2009.

##### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately held a first extraordinary general meeting of shareholders and passed the following resolutions:

1. Resolved to set at five (5) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Manager(s) for an unlimited period:

##### *Class A Managers:*

- Mr Wu Dongfang, Merchant, born in Hunan on 29 June 1971, residing at Room 501, Gate 17, Building 5, Jiaming Tongcheng Block, Beiyuan Road, Chaoyang District, China; and

- Mr Wang Guo Qiang, Merchant, born in Hebei on 19 November 1962, residing at N<sup>o</sup> 1205, 5th Gate, Block I, 23 Huangsi Avenue, Xicheng District, Beijing, China.

##### *Class B Managers:*

- Manacor (Luxembourg) S.A., a public limited liability company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 9.098; and

- Mutua (Luxembourg) S.A., a public limited liability company ("société anonyme") governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 41.471.

- Fides (Luxembourg) S.A., a public limited liability company ("société anonyme") governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 41.469.

2. Resolved that the registered office shall be at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-troisième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

SPT Energy (Hong Kong) Limited, une société constituée selon l'Ordonnance des Sociétés (Chapitre 32, lois de Hong Kong), ayant son siège social à Room 2604, 26/F, C.C. Wu Building, 302-308 Hennessy Road, Wanchai, Hong Kong, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1248117,

représentée par M<sup>e</sup> Jean-Michel SCHMIT, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne variatur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "SPT Energy (Luxembourg) S.à r.l".

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut sans limitation l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (autre que celle destinée au public) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, dans tous les cas qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en douze mille cinq cents (12,500.-) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/ sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera / resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut / peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut / peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera / révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction, en ce compris au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés a qualifié les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion, sous condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B votent en faveur de la décision en question, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés a qualifié les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire et produite par câble, facsimilé ou tout autre moyen de communication similaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui ne doivent pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, en ce compris tout Gérant de la Société, auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant de la Société qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération, et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans

des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant de la Société, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 15 juin de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/ des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf autrement prévu par la loi ou par les présents Statuts, toute modification des présents statuts doit être prise par une majorité de membres représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf autrement prévu par la Loi ou les présents statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi et les soumette à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### *Souscription et paiement*

Le comparant, représenté comme décrit ci-dessus, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve du paiement des douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.350,- EUR.

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2009.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite tenue une première assemblée générale extraordinaire des associés, et a adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à cinq (5) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée

*Gérants de Catégorie A:*

- Mr Wu Dongfang, Marchand, né à Hunan le 29 juin 1971, résidant à Room 501, Gate 17, Building 5, Jiaming Tongcheng Block, Beiyuan Road, Chaoyang District, China; et

- Mr Wang Guo Qiang, Marchand, né à Hebei le 19 novembre 1962, résidant à N ° 1205, 5th Gate, Block I, 23 Huangsi Avenue, Xicheng District, Beijing, China.

*Gérants de Catégorie B:*

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098; et

- Mutua (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.471.

- Fides (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469.

2) Fixation du siège social de la Société à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. SCHMIT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38884. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux Euros cinquante Cents).

*Le Receveur ff. (signé): Frank SCHNEIDER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008133864/206/622.

(080156603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Soprimmo S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 14.256.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2008*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco NEUEN, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile VOGT, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Robert RECKINGER, 40, boulevard Joseph II, L-1840. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008133786/550/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04627. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**AAE Wagon Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 76.451.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Philippe Salpetier, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Gérard Becquer, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Mark Stevenson, administrateur de classe A, avec adresse à Frohbüel, 6313 Menzingen, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2) renouvellement du mandat de commissaire de KPMG AUDIT, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133743/581/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Homerica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.900,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.934.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Homerica Investments S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company) under number B. 139.934. The Company has been incorporated on 1 July 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association volume 1844 on 26 July 2008.

There appeared:

Homerica Investments B.V., a limited liability company established under the laws of the Netherlands, with registered address at Oude Utrechtseweg 16, 3743KN Baarn registered with the Dutch trade and companies' register under number 33265917, hereby represented by Ms Sarah Prince, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 September 2008,

the appearing party referred to above being the current sole shareholder of the Company (the Shareholder).

The proxy, having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. To increase the Company's share capital by an amount of EUR 400.- so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to an amount of EUR 12,900.-, divided into 129 shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2. To issue four (4) new shares having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of the four (4) new shares by the Grantor as sole shareholder, by a contribution in kind consisting of:

(a) 41,296 shares, having a nominal value of EUR 1.- each, representing 91% of the share capital of The Traxis Group B.V., a private company with limited liability established and existing under the laws of the Netherlands, with corporate seat in Baarn, The Netherlands, and address at 3743KN Baarn, the Netherlands, Oude Utrechtseweg 16, registered with the Dutch trade and companies' register under number 32047708;

and

(b) one business quota, having a nominal value of USD 19,118.-, representing the entire registered capital of NABI Finance Holding Kft, a private limited liability company organised under the laws of Hungary, with its corporate seat at Újszász u 45, 1165 Budapest, Hungary and registered with the Metropolitan Court of Budapest under company registration number Cg.01-09-866808;

4. To declare that the remaining amount of the Contribution be attributed to the share premium reserves of the Company;

5. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted here above;

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred euro (EUR 400.-) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by 125 (one hundred twenty-five) shares in registered form having a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, to twelve thousand nine hundred euro (EUR 12,900.-), represented by 129 (one hundred twenty-nine) shares in registered form having a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, by the creation of 4 new shares.

*Second resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Shareholder, prenamed, declares to subscribe to the 4 new shares, having a par value of euro 100.- each, and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of:

(a) 41,296 shares, having a nominal value of EUR 1.- each, representing 91% of the share capital of The Traxis Group B.V., a private company with limited liability established and existing under the laws of the Netherlands, with corporate seat in Baarn, The Netherlands, and address at 3743KN Baarn, the Netherlands, Oude Utrechtseweg 16, registered with the Dutch trade and companies' register under number 32047708;

and

(b) one business quota, having a nominal value of USD 19,118.- (being EUR 14,020.-), representing the entire registered capital of NABI Finance Holding Kft, a private limited liability company organised under the laws of Hungary, with its corporate seat at Újszász u 45, 1165 Budapest, Hungary and registered with the Metropolitan Court of Budapest under company registration number Cg.01-09-866808.

Such Contribution having an aggregate value of EUR 55,316.- (fifty-five thousand three hundred sixteen euro), and being at the free disposal of the Shareholder which is evidenced to the notary by a certificate of valuation attested by the Shareholder and each of the contributed companies, and accepted by the Company.

The Contribution is to be allocated as follows:

(i) an amount of four hundred euro (EUR 400.-) is to be allocated to the nominal share capital of the Company, and

(ii) the remaining fifty-five thousand sixty-five euro (EUR 54,916.-) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in respect of the share capital in order to reflect the above changes, such article to read as follows:

**Art. 5. first paragraph.** The capital of the Company is set at EUR 12,900.- (twelve thousand nine hundred Euro) represented by 129 (one hundred and twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each."

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the manager of the Company to proceed to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including but not limited to the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Capital Duty exemption*

Insofar as the contribution in kind consisting of shares results in the Company acquiring ninety-one per cent (91%) of the share capital of The Traxis Group B.V. and one hundred per cent (100%) of the share capital of NABI Finance Holding Kft, both companies incorporated under the laws of The Netherlands and Hungary, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Homerica Investments S. à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 46A, avenue J F Kennedy, Grand-Duché of Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 1<sup>er</sup> juillet 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1844 en date du 26 juillet 2008.

A comparu:

Homerica Investments B.V., société à responsabilité limitée, avec siège social au 3743 KN Baarn, the Netherlands, Oude Utrechtseweg 16, immatriculée au registre des sociétés de Pays-Bas sous le numéro 33265917, ici représenté par M<sup>e</sup> Sarah Prince, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2008.

La partie comparante désignée ci-dessus est l'associé unique de la Société et est désignés ci-après l'Associé Unique.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signées «ne variateur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cents euros (EUR 400,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à douze mille neuf cents euros (EUR 12.900,-);

2. L'émission de quatre (4) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;

3. Souscription de nouvelles parts sociales par l'Associé Unique, chacune ayant les mêmes droits que les actions existantes, payé comme suit:

(a) 41,296 parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune, représentant 91% du capital social de The Traxis Group B.V., une société du droit du Néerlandais, ayant son siège social à 3743KN Baarn, Pays-Bas, Oude Utrechtseweg 16, immatriculé dans le registre des sociétés néerlandais sous le numéro 32047708;

et

(b) une part social, ayant une valeur nominale de USD 19,118, représentant l'entière du capital social de NABI Finance Holding Kft, une société du droit de Hongrie ayant son siège social à Újszász u 45, 1165 Budapest, Hongrie, immatriculée dans le Cours de Budapest sous le numéro d'immatriculation de Cg.01-09-866808;

4. Déclaration que le solde restant de la Contribution sera alloué au compte prime d'émission de la Société;

5. Modification de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la société afin de refléter les changements sus-indiqués;

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cents euros (EUR 400,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à douze mille neuf cent euros (EUR 12.900,-), par l'émission de quatre (4) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 100,- euros chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et les paiements de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Souscription - Paiement*

Homerica Investments BV, préqualifié, déclare souscrire à quatre (4) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 100 euro chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature y compris comme suite:

(a) 41,296 parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune, représentant 91% du capital social de The Traxis Group B.V., une société du droit de Pays-Bas, ayant son siège social au 3743KN Baarn, the Netherlands, Oude Utrechtseweg 16, immatriculé dans le registre des sociétés de Pays-Bas sous numéro 32047708

(b) 1 part sociale, ayant une valeur nominale de USD 19,118 (soit EUR 14.169) représentant l'entière du capital social de NABI Finance Holding Kft, une société du droit de Hongrie, ayant son siège social a Újszász u 45, 1165 Budapest, Hongrie et immatriculé dans le registre du Cours de Budapest sous le numéro Cg.01-09-866808.

Le montant de la contribution d'un montant total de EUR 55.316,- (cinquante-cinq mille trois cent seize euros) est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné par un certificat de valeur, confirmé par l'associé unique et chacune des sociétés apportées et accepté par la Société.

L'apport en nature sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de EUR 400,- (quatre cents Euros) euros sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et
- (ii) un montant de EUR 54.916,- euros (cinquante-quatre mille neuf cent seize Euros) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier paragraphe.** Le capital social est fixé à EUR 12.900,- (douze mille neuf cents euros), représenté par 129 (cent vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes (en ce compris, pour éviter le moindre doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Exonération du droit d'apport*

Dans la mesure où l'apport en nature constitué de parts sociales a pour conséquence que la Société acquière quatre-vingt-onze pour cent (91%) du capital social de Traxis Group S.A. et l'entière du capital social le NABI Finance Holding Kft, les deux sociétés étant constituées selon les lois des Pays-Bas et de la Hongrie, Etat membre de l'Union Européenne, la Société fait référence à l'article 4-2 de la loi daté du 29 décembre 1971, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes mentionnées ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. Prince et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2008. LAC/2008/41880. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008133935/5770/199.

(080156216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Crescendo Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 107.693.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des administrateurs a fait l'objet d'un changement.

- John Kleynhans: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Christian Tailleur: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008133642/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV06001. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Eden 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.124.199,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.155.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, Eden 1 S.à r.l., a été liquidé en date du 30 mai 2008 et toutes les parts sociales émises dans la Société ont été transférées à Apax WW Nominees Limited, une limited partnership constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN (Royaume Uni) et inscrite auprès du Companies House sous le numéro 04693597.

Il résulte de ce qui précède qu'Apax WW Nominees Limited est l'associé unique de la Société détenant le nombre de parts sociales suivant:

- 9.900 parts sociales ordinaires
- 234.922 parts sociales privilégiées de classe A
- 234.922 parts sociales privilégiées de classe B
- 234.922 parts sociales privilégiées de classe C
- 234.922 parts sociales privilégiées de classe D
- 234.922 parts sociales privilégiées de classe E
- 234.922 parts sociales privilégiées de classe F
- 234.922 parts sociales privilégiées de classe G
- 234.922 parts sociales privilégiées de classe H
- 234.923 parts sociales privilégiées de classe I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008133779/260/30.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.013.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 16 octobre 2008*

1. Monsieur André WILWERT a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.
2. La société à responsabilité limitée W.M.A. WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Chateauroux (France), le 14 août 1980, ayant son domicile professionnel à L-1331, Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
4. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331, Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 16/10/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *INDUSTRIE MAURIZIO PERUZZO - IMP S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008133651/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05687. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Eden 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.127.088,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.154.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, Eden 1 S.à r.l., a été liquidé en date du 30 mai 2008 et toutes les parts sociales émises dans la Société ont été transférées à Apax WW Nominees Limited, une limited partnership constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN (Royaume Uni) et inscrite auprès du Companies House sous le numéro 04693597.

Il résulte de ce qui précède qu'Apax WW Nominees Limited est l'associé unique de la Société détenant le nombre de parts sociales suivant:

- 9.900 parts sociales ordinaires
- 124.131 parts sociales privilégiées de classe A
- 124.131 parts sociales privilégiées de classe B
- 124.131 parts sociales privilégiées de classe C
- 124.131 parts sociales privilégiées de classe D
- 124.131 parts sociales privilégiées de classe E
- 124.131 parts sociales privilégiées de classe F
- 124.131 parts sociales privilégiées de classe G
- 124.131 parts sociales privilégiées de classe H
- 124.140 parts sociales privilégiées de classe I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008133778/260/30.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06146. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Storm Luxembourg S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 156.472.728,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

—  
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Emanuela Brera, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133780/7908/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06170. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Edinformatic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 86.305.

—  
*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 5 juin 2008*

1. M. Nicolas ESSELIN, informaticien, demeurant à F-57050 Metz, 55 route de Lorry, a été reconduit dans ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

2. M. Alain HEINZ, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et la société SAVE WORLDWIDE PROPERTIES, ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro IBC 462761, ont été reconduits dans leur fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014

3. la société HERMES PARTNERS TRUST SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 110.094 a été reconduite dans sa fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EDINFORMATIC S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008133749/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Antin Infrastructure Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 142.252.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventh of October.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Antin Infrastructure Partners FCPR, a joint ownership of securities (fonds commun de placement à risques) as defined in article L 214-20 of the French Monetary and Financial Code, having its office at 32, bd Haussmann, F-75009 Paris, represented by Antin Infrastructure Partners SAS, its management company, having its registered office at 32, bd Hauss-

mann, F-75009 Paris, registered with the Paris trade and companies registry under number 487 530 677, represented by Mr Mark Crosbie, Managing Partner of Antin Infrastructure Partners SAS, having its professional address at 1 Royal Exchange, UK-London, here represented by Ms Julie Carbiener, having her professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Paris, France on 7 October 2008.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

#### **Art. 1. Name**

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Antin Infrastructure Luxembourg S. à r. l." (the Company).

#### **Art. 2. Corporate object**

The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

#### **Art. 3. Duration**

The Company is formed for an unlimited period of time.

#### **Art. 4. Registered office**

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### **Art. 5. Share capital**

The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares having a nominal value of EUR 10 (ten euros) per share each.

#### **Art. 6. Amendments to the share capital**

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

#### **Art. 7. Profit sharing**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

#### **Art. 8. Indivisible shares**

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 9. Transfer of shares**

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

#### **Art. 10. Redemption of shares**

The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

#### **Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders**

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

#### **Art. 12. Management**

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers, may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The

date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

#### **Art. 13. Liability of the manager(s)**

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

#### **Art. 14. General meetings of the shareholders**

An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

#### **Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority**

The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

#### **Art. 16. Financial year**

The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

#### **Art. 17. Financial statements**

Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 18. Appropriation of profits, reserves**

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

#### **Art. 19. Liquidation**

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### **Art. 20. Statutory auditor - External auditor**

In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

#### **Art. 21. Reference to legal provisions**

Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

Antin Infrastructure Partners FCPR, prenamed: (one thousand two hundred and fifty) shares . . . . . 1,250

Total: (one thousand two hundred and fifty) shares . . . . . 1,250

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Stéphane Ifker, Partner of Antin Infrastructure Partners SAS, whose professional address is at 32, bd Haussmann, F-75009 Paris;

- Mr Mark Crosbie, Managing Partner, whose professional address is at 1 Royal Exchange, UK-London;

- Ms Mélanie Biessy, Chief Operating Officer, whose professional address is at 32, bd Haussmann, F-75009 Paris.

2. the registered office is established at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le sept octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Antin Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques tel que défini dans l'article L 214-20 du Code Monétaire et Financier français, ayant son siège au 32, bd Haussmann, F-75009 Paris, représentée par Antin Infrastructure Partners SAS, sa société de gestion, ayant son siège social au 32, bd Haussmann, F-75009 Paris, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 487 530 677, représentée par Monsieur Mark Crosbie, Managing Partner de Antin Infrastructure Partners SAS, ayant son adresse professionnelle au 1, Royal Exchange, GB-Londres, ici représenté par Madame Julie Carbiener, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France le 7 octobre 2008.

Ladite procuration, après paraphe "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

**Art. 1. Nom**

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Antin Infrastructure Luxembourg S. à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social**

L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

### **Art. 3. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Art. 4. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

### **Art. 5. Capital social**

Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

### **Art. 6. Modification du capital social**

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

### **Art. 7. Participation aux bénéfices**

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

### **Art. 8. Parts sociales indivisibles**

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

### **Art. 9. Transfert de parts sociales**

Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

### **Art. 10. Rachat de parts sociales**

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

### **Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés**

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

### **Art. 12. Gérance**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourra/pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent, déterminera/détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

### **Art. 13. Responsabilité des gérants**

Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 14. Assemblées générale des associés**

Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

### **Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité**

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

#### **Art. 16. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 17. Comptes annuels**

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves**

Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

#### **Art. 19. Liquidation**

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises**

Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

#### **Art. 21. Référence aux dispositions légales**

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

Antin Infrastructure Partners FCPR, susmentionnée: (mille deux cent cinquante) parts sociales . . . . .	1.250
Total: (mille deux cent cinquante) parts sociales . . . . .	1.250

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

#### *Evaluation ses frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

- les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Stéphane Ifker, Partner de Antin Infrastructure Partners SAS, dont l'adresse professionnelle est au 32, bd Haussmann, F-75009 Paris;
  - Monsieur Mark Crosbie, Managing Partner, dont l'adresse professionnelle est au 1 Royal Exchange, GB-Londres;
  - Madame Mélanie Biessy, chief operating officer, dont l'adresse professionnelle est au 32, bd Haussmann, F-75009 Paris.

2. le siège social de la société est établi au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, LAC/2008/41081. - Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

M. SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008131903/5770/403.

(080154382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

---

**Aron Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.157.

---

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 21 décembre 2007 a élu les administrateurs:

- Waverton Group Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- Starbrook International Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands  
et

- Birefield Holdings Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands  
et élu comme commissaire aux comptes Rothley Company Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

*Pour Aron Holding S.A.*

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008133755/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Munhoben Lifestyle Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 35, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 123.494.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2008134212/2266/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**carvalhoarchitects s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 34, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 124.431.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008134213/2266/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06178. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**Euroridge Capital Partners La Boisse S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.362.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008133977/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05792. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

**REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 136.547.

L'an deux mille huit, le deux octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, constituée par acte du notaire Marc LECUIT, de résidence à Mersch agissant en remplacement du notaire instrumentant en date du 12 février 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 714 du 22 mars 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 9 mai 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1546 du 21 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

**ORDRE DU JOUR:**

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.400.000 en vue de le porter de EUR 2.600.000 à EUR 4.000.000 par la création de 140.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération en numéraire à concurrence de EUR 1.250.000 par:

- Alifid S.A. 89.000 actions,
- Dominfid S.A. 30.000 actions,
- M. Gilles REINAUD, 20.000 actions
- Wesholding S.à r.l., 1.000 actions.

3. Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (1.400.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (2.600.000,- EUR) au montant de QUATRE MILLIONS D'EUROS (4.000.000,- EUR) par l'émission de CENT QUARANTE MILLE (140.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Souscription et libération*

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération en espèces des actions nouvellement émises, comme suit:

Sont alors intervenus aux présentes:

- 1) La société Alifid S.A., avec siège social à CH-6900 LUGANO, Via Pioda 8, CH-514.3.014.925-5/,  
ici représentée par Monsieur Daniel GALHANO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 1<sup>er</sup> octobre 2008,  
laquelle déclare souscrire QUATRE VINGT NEUF MILLE (89.000) actions nouvelles.
- 2) La société Dominfid S.A., ayant son siège social à Via Pioda 8, CH-6900 Lugano,  
ici représentée par Monsieur Daniel GALHANO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 1<sup>er</sup> octobre 2008,  
laquelle déclare souscrire TRENTE MILLE (30.000) actions nouvelles.
- 3) Monsieur Gilles REINAUD, demeurant à CH-1201 Genève (Suisse), 10, rue Bonivard,  
ici représenté par Monsieur Daniel GALHANO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève le 1<sup>er</sup> octobre 2008,  
lequel déclare souscrire VINGT MILLE (20.000) actions nouvelles.
- 4) WESHOLDING S.à r.l., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 104.304,  
ici représentée par Monsieur Daniel GALHANO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 octobre 2008,  
laquelle déclare souscrire MILLE (1.000) actions nouvelles.

Ces CENT QUARANTE MILLE (140.000) nouvelles actions ont été libérées partiellement à concurrence d'un montant de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000) de sorte que le montant total de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Les procurations pré-mentionnées, après avoir été signées "Ne Varietur" par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

##### **" Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>**

"Le capital souscrit de la société est fixé à QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000) représenté par QUATRE CENT MILLE (400.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10) chacune."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ NEUF MILLE TROIS CENTS EUROS (9.300,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, D. GALHANO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008, LAC/2008/40180. - Reçu sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008134580/220/93.

(080157035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

**Interinfo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.211.

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INTERINFO (CAYMAN) LIMITED, une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples and Calder, Uglan House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman,

représentée par Maître Candice Wisner, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 29 septembre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de INTERINFO LUXEMBOURG S.à r.l. (la "Société"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 86.211, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1<sup>er</sup> mars 2002, publié au Mémorial C numéro 857 du 5 juin 2002. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 février 2005, publié au Mémorial C numéro 759 du 29 juillet 2005.

Le capital social est fixé à un million trois cent quarante-huit mille cinq cents euros (1.348.500,- EUR) représenté par dix mille sept cent quatre-vingt-huit (10.788) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

L'associée a décidé de modifier l'objet social de la Société afin d'autoriser la Société à agir en tant que liquidateur de ses filiales ou sociétés affiliées mises en liquidation et de modifier en conséquence le deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées, ainsi qu'agir en tant que liquidateur de ses sociétés filiales ou affiliées mises en liquidation. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations."

Le notaire soussigné constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise**

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of September.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INTERINFO (CAYMAN) LIMITED, a company established under the laws of the Cayman Islands, with registered office in Maples and Calder, Uglan House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman,

represented by M<sup>e</sup> Candice Wisner, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 29, 2008, which proxy, after having been signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to state the following:

The appearing party is the sole partner of the "limited liability company" (société à responsabilité limitée) existing under the name of INTERINFO LUXEMBOURG S.à r.l. (the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 86.211, with registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 1, 2002, published in the Mémorial C number 857 of June 5, 2002. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, on February 24, 2005, published in the Mémorial C number 759 of July 29, 2005.

The corporate capital is set at one million three hundred and forty-eight thousand five hundred euro (EUR 1,348,500.-) divided into ten thousand seven hundred and eighty-eight (10,788) parts of a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, fully paid up.

The partner has resolved to amend the corporate object of the Company in order to authorise the Company to act as liquidator of its subsidiaries or affiliated companies put into liquidation and to amend consequently the second paragraph of Article 3 of the articles of incorporation so that it reads as follows:

"The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies, as well as acting as liquidator of its subsidiaries or affiliated companies put into liquidation. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds."

The undersigned notary states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Wiser, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C. , le 7 octobre 2008, LAC/2008/40707. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008134579/212/77.

(080156989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

---

**Apollo (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.906.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2004 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Anne Delord.

Référence de publication: 2008134219/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05745. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Garage Da Cunha S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4664 Niedercorn, 44, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 129.924.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2008134211/2266/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06175. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**SALON WILHELM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4531 Obercorn, 162, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.985.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 octobre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008134071/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05229. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Prefaco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.165.

*Démission du mandat de commissaire aux comptes*

Suite à la scission de Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER& ASSOCIES SARL) en date du 24 juin 2008 et à la constitution de Fiduciaire Cabexco S.à r.l. issue de la scission avec reprise des activités d'expertise-comptable et de mandats de commissaire aux comptes, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. démissionne, avec effet rétroactif à la date de scission soit au 24 juin 2008, de son mandat de commissaire aux comptes de la société PREFACO S.A. susvisée.

Bertrange, le 07/10/2008.

Fiduciaire Cabexco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008133781/9323/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04977. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---

**Apollo International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.405.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2004 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Anne Delord.

Référence de publication: 2008134216/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05748. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080156372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

---